

Aigle, le 14 juin 2018

Au Conseil Communal d'Aigle

Rapport de la Commission chargée de l'étude du Rapport-préavis municipal no 2018-03 du lundi 22 janvier 2018 relatif à la

Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Barbara Devaud (PLR), déposé le 14 avril 2016, intitulé « Un bus communal, pour qui ?, pour tous ? »

Commission composée de

Présidente : Danielle GOSTELI-JAQUEMET (PLR)
Membres : Santino BARTOLONE (UDC)
Nicole COSTA (PLR)
Alexandre Favre (PLR)
Joël Launaz (PSA)
Michel Martenet (EA) (absent)
Samuel OBI (ALT/VERT)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est à nouveau réunie le 5 juin, en présence de Mme la Municipale Maude Allora, de M. Romain, représentant des TPC, ainsi que de M. Gentizon, directeur du bureau RR&A, chargé des études menées par Chablais AGGLO.

Pour rappel, le postulat de Mme Barbara Devaud demande à la Municipalité :

« d'étudier la possibilité de créer une deuxième ligne de bus afin de desservir certaines zones de manière plus optimales »

« d'étudier la possibilité de la compatibilité des horaires de bus avec ceux des écoles »

Les 2 intervenants invités nous ont fait une présentation détaillée du projet de desserte. Ils ont répondu à nos diverses questions et ont clarifié certains points laissés en suspens lors de notre première réunion de Commission le 12 février dernier.

Les principaux objectifs du projet sont :

- D'assurer un niveau de desserte véritablement « urbain » dans les principales zones urbanisées (villes d'Aigle – Monthey & Collombey) et vers les principaux pôles commerciaux (Aigle-La Mêlée & Monthey-Collombey)
- D'assurer une desserte adaptée à des territoires plus périphériques ou diffus, par exemple Quartier Dents-du-Midi – Zones industrielles d'Aigle et des Illettes – St-Triphon - Ollon bourg – Illarsaz

- D'assurer des liaisons régulières entre les différents pôles de l'agglomération, ceci en complémentarité avec le tronçon de l'AOMC dont l'offre et le tracé sont appelés à évoluer également dans cette optique.

Les périmètres urbains denses seront desservis par un parcours et des arrêts fixes, selon horaires, avec un bus à chaque ¼ d'heure.

Hors périmètres urbains, la desserte passe en « mode agile », c'est-à-dire que le bus suit un parcours de base, qui compte parfois des arrêts fixes, mais qui peut, sur appel, moduler son itinéraire afin de desservir des arrêts proposés à la demande.

Des arrêts fixes pourront être instaurés ponctuellement, par exemple en été, pour la Piscine d'Aigle et pour la Gouille sur la route Industrielle.

Sur demande et aux frais des organisateurs de manifestations, (par exemple Aigl in Music, les Caves ouvertes, etc) des bus supplémentaires pourraient être rajoutés ponctuellement.

Concernant les sites scolaires, des bus pourraient être rajoutés ponctuellement en cas d'un nombre plus important d'élèves à transporter

Délai de réalisation

La mise en service du projet est prévue pour décembre 2018.

Celle-ci se fera de manière « allégée ». C'est-à-dire que dans un premier temps certains arrêts serviront de test suivant leur fréquentation et que les véhicules seront d'occasion.

La mise en service « complète » est prévue à l'été 2019

Financement

Une partie des coûts non couverts est prise en charge par les cantons (et les communes valaisannes de la région) selon des taux définis par les législations cantonales.

La part des coûts non-couverts restant à charge des communes desservies est de l'ordre de 70-75%.

Les 4 communes desservies se répartiront les coûts selon une clé de répartition déterminée d'entente entre les communes concernées, soit :

Aigle 25%

Ollon 9%

Monthey 41%

Collombey/Muraz 25%

Les TPC sont conscients que le nombre de clients ne va pas « exploser » de suite. Publicité et Informations devront être faites auprès de la population.

De plus, des capteurs installés dans les portes des bus permettront d'effectuer des sondages, ceci afin de mieux adapter l'offre à la demande.

Mais si finalement la Commune d'Aigle estimait que ce système de bus était trop coûteux, elle pourrait renoncer à ce service au terme de l'échéance-test de 5 ans.

Au vu de toutes ces précisions, la Commission estime que ce projet offre un plus pour la ville d'Aigle. Pour une ville qui voit croître sa population et, de ce fait, augmenter son trafic, des lignes de bus performantes permettront de limiter le trafic, de réduire les coûts d'infrastructure des routes et des places de stationnement, de limiter le bruit, la pollution, etc.

Vœux

- La Commission suggère à la Municipalité de faire une demande de participation financière auprès des commerçants du pôle commercial La Mêlée, leurs magasins étant desservis par les bus pour leur clientèle
- La Commission de mobilité sera tenue au courant annuellement du sujet « Bus d'agglomération »

Conclusion

La Commission vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis no 2018-03 du 22 janvier 2018
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

De considérer que ce préavis répond au postulat du 14 avril 2016 « Un bus communal, Pour qui ? Pour tous ? »

Pour la Commission



Danielle Gosteli-Jaquemet (PLR)
Rapporteur



COMMUNE D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil communal d'Aigle

Note financière destinée à la Commission ad hoc chargée de l'étude du Rapport-préavis n°2018-03 relatif à la réponse aux postulats de Mme la Conseillère communale Barbara Devaud (PLR), déposé le 14 avril 2016, intitulé « Un bus communal, pour qui ? pour tous? »

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission,

A la suite de la séance de commission du 5 juin 2018, nous avons le plaisir de vous communiquer les indications demandées, concernant les chiffres du futur

Bilan d'exploitation estimatif

Les charges d'exploitation budgétisées par les TPC de la desserte proposée sont estimées à CHF 5'201'900 pour l'année 2019 lors de la mise en service en décembre 2018. Le réseau ne sera pas encore à maturité et toutes les lignes prévues dans le développement ne seront pas en service. Pour 2020, lorsque le réseau sera à maturité, les charges d'exploitation budgétisées sont de CHF 5'716'906.00. Elles incluent également l'amortissement des véhicules, les coûts d'encadrement et le coût de fonctionnement de la centrale de régulation/réservation.

La fréquentation future est estimée à 1 mio voyageurs/an (moyenne de 3'000 à 3'500 voyageurs/jour). Ceci représente environ 3x la fréquentation journalière actuelle des trois lignes urbaines existantes (Aigle, Monthey et Collombey-Muraz), soit une croissance du même ordre que celle de l'offre.

Le chiffrage des recettes, estimé avec l'hypothèse d'une tarification similaire au barème « Mobilis », donne un produit de l'ordre de 1,2 mio CHF/an pour toute l'agglomération.

Ceci conduirait à un taux de couverture « prudent » d'environ 23%. Pour mémoire, le bus communal Aiglou a un taux de couverture de 40%. Ce taux a été réalisé avec une base tarifaire préalable à la mise en vigueur de la communauté tarifaire Mobilis, qui a vu les tarifs augmenter, tout comme, par

ailleurs, la fréquentation. Le taux de couverture représente les charges d'exploitation couverte par les recettes. Les coûts totaux non couverts se montent dès lors à environ 4.0 mio CHF/an.

Selon une clé de répartition usuelle, la participation des cantons et des communes valaisannes de la région se monte à environ 1.0 mio CHF/an. La part à charge des quatre communes desservies par le bus d'agglo se situera autour de 3.0 mio CHF/an. Une clé de répartition a été décidée à fin septembre 2017 par le COPIL de Chablais Agglo soit :

- Aigle 25 %
- Ollon 9 % (habitants de la plaine)
- Monthey 41 %
- Collombey-Muraz 25 %.

La Municipalité propose d'inscrire au budget un montant de CHF 730'000.- pour la participation de la commune d'Aigle au déficit du Bus d'Agglomération. Ce déficit correspond à un taux de couverture de 27%, ce qui semble tout à fait envisageable étant donnée le taux actuel de couverture pour notre bus communal (40%). La Municipalité se montre optimiste quant à l'accueil de ce bus par la population et à sa future fréquentation. Elle est persuadée que ce service remplit un besoin et une attente des citoyens.

14.06.2018 / MA